

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°32 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°23 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire :

Mme Nathalie BOUVET

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN.

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°1 incluse, et à compter de la question n°33), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Aurélien LAROPPE à M. Damien HUGUET (à compter de la question n°13), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°24), M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, M. André TERZO à M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 23 incluse) puis à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°24).

OBJET : 22 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2024 - Ville de Besançon

Délibération n° 007465

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/03/2024

Séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2024 - Ville de Besançon

Rapporteur : Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	15/02/2024	Favorable (3 abstentions)

Résumé :

Il appartient au Conseil municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création nette de 33 emplois (35 créations et 2 suppressions), 23 de ces emplois n'ont pas d'impact budgétaire car ils sont financés et 10 d'entre eux permettront de déprécier des emplois.

Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement.

Récapitulatif :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts au 01/01/2024	<i>dont emplois à Temps Complet</i>	Emplois ouverts après évolution	<i>dont emplois à Temps Complet</i>
Budget Principal	2024	1554	2057	1587
BA Archéologie préventive	3	3	3	3
BA Forêts	7	7	7	7
Somme :	2034	1564	2067	1597

I - Evolution des emplois

Pour concrétiser nos ambitions politiques et faire face à l'évolution de l'activité des services, les directions ont réalisé un travail prospectif sur leurs besoins en ressources, qui a fait l'objet d'une priorisation par la direction générale.

Sur la base de ces priorisations il est proposé la création de 33 emplois et le recalibrage de 2 emplois, soit 35 créations et 2 suppressions.

23 créations n'ont pas d'impact budgétaire car elles sont financées et 10 permettent de déprécier des emplois :

Budget principal :

- **Pôle Action Sociale et Citoyenneté :**
 - création d'1 emploi d'adjoint technique (agent technique du spectacle) au sein de la Direction Vie des Quartiers.

- **Pôle Culture :**
 - création de 2 emplois d'assistant de conservation (chargé de récolement et assistant scientifique) au sein de la Direction du Musées du Centre.
 - Création de 3 emplois d'adjoint du patrimoine (agent d'accueil) au sein de la Direction de la Citadelle (déprécarisation de 3 emplois).
 - Création de 2 emplois d'adjoint du patrimoine (agent de bibliothèque) au sein de la Direction Bibliothèque et Archives (déprécarisation de 2 emplois).

- **Pôle Services à la Population :**
 - création de 1 emploi d'attaché (Chargé de mission plan de maîtrise sanitaire) au sein de la Direction de l'Education.
 - création d'1 emploi d'adjoint technique (gardien de cimetière) (déprécarisation d'1 emploi) et création d'1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) au sein de la Direction Relation aux usagers.
 - Création de 3 emplois d'adjoint technique (agent polyvalent des établissements de la Petite Enfance) au sein de la Direction de la Petite Enfance.

- **Pôle Services Techniques, Urbanisme, Environnement :**
 - Création de 2 emplois d'adjoint technique (jardinier) au sein de la Direction Biodiversité et Espaces Verts.
 - Création d'1 emploi d'adjoint technique (chauffagiste) et création d'1 emploi d'ingénieur (coordonnateur SLIME) au sein de la Direction de la Maitrise de l'Energie
 - création d'1 emploi d'attaché (cadre expert PICS) au sein de la Direction de la Prévention des Risques Urbains,
 - création de 4 emplois d'adjoint technique (1 chauffeur et 3 agents d'espaces publics) au sein du service Voirie Propreté (déprécarisation de 4 emplois).

10 créations d'emploi ont un impact budgétaire :

- **Pôle Action Sociale et Citoyenneté :**
 - Création d'1 emploi d'ingénieur (chargé de mission qualité de l'air intérieur) au sein de la Direction Santé Publique

- **Pôle Culture :**
 - Création d'1 emploi d'attaché (responsable d'exploitation) au sein de la Direction de la Citadelle.

- **Pôle Services à la Population :**
 - création de 1 emploi d'attaché (adjoint au chef du service périscolaire) et création de 4 emplois d'agent de maîtrise (chef d'équipe Entretien Patrimoine Logistique) et création d'1 emploi de rédacteur (chef de secteur Ressources Humaines) au sein de la Direction de l'Education.

- **Pôle Gestion :**
 - création d'1 emploi de technicien (animateur espaces numériques) au sein de la Direction des Systèmes d'Information

- recalibrage d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion) en attaché (cadre-expert) au sein du service de Démocratie Participative
- **Pôle Services Techniques, Urbanisme, Environnement :**
 - Recalibrage d'1 emploi d'adjoint technique (jardinier) en emploi de technicien (chef de secteur) au sein de la Direction Biodiversité et Espaces verts.
 - Création d'1 emploi de technicien (Automaticien électrotechnicien) au sein de la Direction de la Maitrise de l'Energie

Synthèse

Cadre d'emploi	Création	Suppression	Synthèse
Attaché	+5		+5
Rédacteur	+1	-1	0
Adjoint administratif	+1		+1
Assistant de conservation	+2		+2
Adjoint du patrimoine	+5		+5
Ingénieur	+2		+2
Technicien	+3		+3
Agent de maîtrise	+4		+4
Adjoint technique	+12	-1	+11
TOTAL	+35	-2	+33

II - Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2024	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Emplois Fonctionnels		1	1		1	1
Directeur général adjoint	A	1	1		1	1
Filière administrative		248	247		254	253
Administrateurs Territoriaux	A	2	2		2	2
Attachés Territoriaux	A	73	73	+5	78	78
Rédacteurs Territoriaux	B	79	79	0	79	79

Adjoints administratifs territoriaux	C	94	93	+1	95	94
Filière animation		465	54		465	54
Animateurs territoriaux	B	37	37		37	37
Adjoints territoriaux d'animation	C	428	17		428	17
Filière culturelle		173	169		180	176
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	11	11		11	11
Bibliothécaires territoriaux	A	12	12		12	12
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	2	2		2	2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	9	9		9	9
Directeurs établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1		1	1
Professeurs territoriaux enseignement artistique	A	12	12		12	12
Assistants Territoriaux Enseignement Artistique	B	4	4		4	4
Assistants Territoriaux Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	55	53	+2	57	55
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	67	65	+5	72	70
Filière médico-sociale		141	140		141	140
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	2	2		2	2
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	A	1	1		1	1
Médecins territoriaux	A	1	1		1	1
Puéricultrices territoriales	A	5	5		5	5
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	132	131		132	131
Filière Médico-technique		3	3		3	3
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	2	2		2	2
Péd Pod Erg Psy Ort Tec	A	1	1		1	1

Man Pré Diét Ter						
Filière Sécurité (Police Municipale)		70	70		70	70
Chef de service de Police Municipale	B	6	6		6	6
Agents de police municipale	A	64	64		64	64
Filière Sociale		137	132		137	132
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	4	4		4	4
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	35	35		35	35
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	93	88		93	88
Agents sociaux territoriaux	C	5	5		5	5
Filière sportive		30	30		30	30
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	5	5		5	5
Educateurs territoriaux des APS	B	25	25		25	25
Filière technique		756	708		776	728
Ingénieurs territoriaux	A	27	27	+2	29	29
Techniciens territoriaux	B	51	51	+3	54	54
Agents de maîtrise Territoriaux	C	84	84	+4	88	88
Adjointes techniques territoriaux	C	594	546	+11	605	557
SOUS-TOTAL Budget Principal		2024	1554		2057	1587

Pour information, 2 contrats de projets (emplois non permanent) sont validés également :

Sur le Budget principal :

- 1 contrat de projet vétérinaire au sein de la Direction de la Citadelle

Sur le Budget Annexe Archéologie Préventive :

- 1 contrat de projet d'archéologue au sein de la Direction Patrimoine Historique

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal :

- autorise la création nette de 33 emplois : 2 emploi d'ingénieur, 3 emplois de technicien, 4 emplois d'agent de maîtrise, 11 emplois d'adjoint technique, 5 emplois d'attaché, 1 emploi de rédacteur, 1 emploi d'adjoint administratif, 5 emplois d'adjoint du patrimoine et 2 emplois d'assistant de conservation au sein des services de la Ville.
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et recalibrages intervenant sur le budget principal.
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions*: 9

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

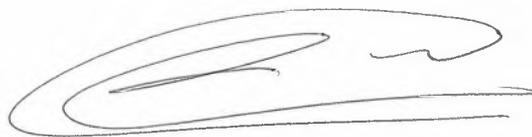
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Nathalie BOUVET,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT